

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

MAISON FAMILIALE RURALE DE VENANSAULT
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

LES HERMITANS
VENANSAULT (Vendée)

**MAISON FAMILIALE RURALE
DE VENANSAULT**
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Les Hermitans
VENANSAULT (Vendée)

Exercice clos le 31 août 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Maison Familiale Rurale
De Venansault

Exercice clos le 31 août 2023

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels

Aux membres de l'Association de la Maison Familiale Rurale de Venansault,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association **MAISON FAMILIALE RURALE DE VENANSULT** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

GROUPE Y BOISSEAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Pays de la Loire - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 138 540 €

Siège social : 52 rue Jacques-Yves Cousteau - Bâtiment A - BP 409 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél. : 02 51 62 22 01
RCS LA ROCHE-SUR-YON B 786 443 994 - APE 6920 Z - TVA : FR 24 786 443 994

NIORT - FONTENAY-LE-COMTE - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - LUÇON - NANTES - PARIS - TOURS

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Règles et méthodes comptables » et « subventions d'équipement » de l'annexe des comptes annuels exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations et aux subventions d'investissement de votre association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans ces notes et leur correcte application.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Maison Familiale Rurale
De Venansault

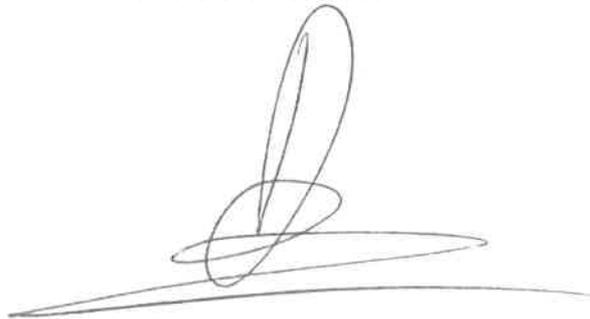
Exercice clos le 31 août 2023

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon
le 29 janvier 2024
Le Commissaire aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU
CHRISTOPHE POISSONNET

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Maison Familiale Rurale
De Venansault

Exercice clos le 31 août 2023

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Cotisations	2 064	1 857
Ventes de biens et services		
Vente de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 570 218	1 173 567
dont parrainages		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	864 170	885 104
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 760	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	4 329	19 436
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	335	464
Total (I)	2 442 876	2 080 429
Participations		
Autres valeurs mobilières et créances d'actif	10	10
Autres intérêts et produits assimilés	12 944	1 440
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)	12 954	1 450
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20 983	11 373
Produits exceptionnels sur opérations en capital	151 862	151 815
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total (III)	172 844	163 188
Total des produits (I+II+III)	2 628 675	2 245 067
Solde débiteur = Déficit		
Total général	2 628 675	2 245 067

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Achats de marchandises	187 429	150 158
Variation de stocks	(3 061)	2 288
Autres achats et charges externes	526 754	442 317
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	28 589	25 261
Salaires et traitements	801 443	702 168
Charges sociales	271 495	236 570
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	286 656	278 416
Dotations aux provisions	8 428	793
Report en fonds dédiés		
Autres charges	221	555
Total (I)	2 107 954	1 838 528
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	17 224	18 500
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)	17 224	18 500
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 849	2 655
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	375	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total (III)	7 224	2 655
Participation salariés aux résultats (IV)		
Impôts sur les bénéfices (V)	1 352	164
Total des charges (I+II+III)	2 133 755	1 859 847
Solde créditeur = Excédent	494 920	385 220
Total général	2 628 675	2 245 067

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
MONTANT TOTAL DES RESSOURCES		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
MONTANT TOTAL DES EMPLOIS		

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	8 999	8 999		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	186 201	78 452	107 750	112 490
Constructions	5 546 772	2 081 433	3 465 339	3 695 874
Installations techniques, mat. et outillage indus.	131 391	57 412	73 979	12 159
Autres immobilisations corporelles	453 954	301 719	152 234	143 139
Immobilisations corporelles en cours	5 386		5 386	
Avances et acomptes	22 190		22 190	2 348
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	563		563	563
Prêts				
Autres immobilisations financières	349		349	49
Total I	6 355 804	2 528 015	3 827 790	3 966 622
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours	11 573		11 573	8 513
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances cts., adhr., usagers et cpt. Rattachés	232 812	6 579	226 233	189 076
Autres créances	121 108		121 108	62 412
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 487 473		1 487 473	1 102 204
Charges constatées d'avance	10 960		10 960	14 324
Total II	1 863 927	6 579	1 857 348	1 376 529
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (Bilan N-1)	8 219 732	2 534 593	5 685 138	5 343 151
Rubriques		Montant brut		Montant net N
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organismes stat. compétents ;				
Autorisés par l'organisme de tutelle ;				
Dons en nature restant à vendre.				

BILAN PASSIF

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	385 220	
Report à nouveau	1 322 009	1 322 009
Excédent ou déficit de l'exercice	494 920	385 220
Situation nette (sous total)	2 202 149	1 707 229
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 053 012	2 151 651
Provisions réglementées		
Total I	4 255 161	3 858 880
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
Total II		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	44 126	39 982
Total III	44 126	39 982
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 009 471	1 091 701
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 343	57 706
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	68 161	99 594
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	29 930	11 801
Autres dettes	43 590	16 900
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	190 357	166 587
Total IV	1 385 852	1 444 289
Ecart de conversion (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 685 138	5 343 151

ANNEXE 1

Objet social de l'association

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Moyens mis en oeuvre

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Informations sur le compte de résultat

Immobilisations

Amortissements

Provisions

Etat des échéances

Fonds de Roulement

ANNEXE

Total du bilan avant répartition 5 685 138 € **Résultat** : 494 920 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par le Conseil d'Administration.

1 - OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale :

MFR VENANSAULT

est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901. Sa durée est illimitée.

Son siège social est établi :

Les Hermitans 85190 VENANSAULT

L'association a pour but

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant,

- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale,

- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial,

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue,

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas, d'hébergement... dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association,

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints,

- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison.

2 - NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

	TYPE DE FINANCEMENT ET EFFECTIFS		
	Ministère de l'Agriculture au 01/10/2022	Apprentissage au 01/01/2023	Formation Professionnelle Continue
• 4ème d'orientation	24		
• 3ème d'orientation	47		
• CS conduite d'un élevage bovin lait		17	
• BAC PRO CGEA Système à dominante élevage	64	78	
• BAC PRO Technicien Conseil Vente de produits du jardin	30	1	
• BAC PRO Technicien Conseil Vente en animalerie	7		
TOTAL	172	96	
<i>TOTAL N-1</i>	<i>176</i>	<i>66</i>	

L'association propose ses bâtiments à la location le week-end et pendant les vacances scolaires.

3 - MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'association est propriétaire de ses locaux d'une superficie de 2 734 m², comprenant 8 salles de cours pour 352 m² et 1 CDI de 29 m².

L'association a employé 37 salariés soit une moyenne de 23,54 ETP dont 14,84 ETP en enseignement.

L'association a signé un contrat avec le Ministère de l'Agriculture pour le financement des formations initiales agricoles.

Provenance des financements :

OPCO apprentissage (37 %)

Ministère de l'agriculture (33 %)

Hébergement restauration voyages actions familles (22 %)

Locations, repas extérieurs (5 %)

Europe ERASMUS (2 %)

Conseil Régional (1 %)

4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en respectant les règles comptables édictées par les règlements ANC n° 2014-03 et n°2018-06.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production,
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue - Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes,
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Provision retraite : Elle est calculée selon plusieurs paramètres :

1. L'âge de départ théorique : 62 ans
2. Taux d'actualisation : 3,6 %
3. La moyenne des salaires des 12 derniers mois
4. Taux moyen de charges sociales 36,5 %
5. Un taux de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise à 62 ans
6. Le nombre de mois dus par l'employeur en fonction de l'ancienneté (selon la convention collective) :
 - Inférieur à 10 ans : 0 mois
 - 10 à 15 ans : 0.5 mois
 - 15 à 20 ans : 1 mois
 - 20 à 30 ans : 1.5 mois
 - + 30 ans : 2 mois

5 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés : Néant

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Nantissement de comptes bancaires pour 200 000€

Promesse d'affectation hypothécaire sur emprunt - Capital restant dû de 410 651,17 €.

Caution solidaire de la commune de Venansault à hauteur de 337 500 €.

Faits significatifs : Néant

Autres informations significatives : Néant

Honoraires commissaires aux comptes : 4 548 €

ANNEXE

6 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé : cf tableau joint

Etat des créances : cf tableau joint

Montant des stocks : 11 573 €

Etat des provisions clients : cf tableau joint

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :	11 488,06	
- OPCO factures à établir		9 988,06
- ASP aide permis de conduire apprentis		1 500,00
 Charges constatées d'avance :	 10 960,36	
- Charges d'exploitation :		10 960,36

7 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en #131 et une quote-part est reprise en résultat tous les ans parallèlement à l'amortissement des biens financés, conformément au règlement ANC 2018-06 (traitement identique au cours des exercices précédents.

Etat des dettes : cf tableau joint

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :	35 570,39	
- Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit		386,97
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 937,68
- Dettes sociales		2 122,11
- Dettes fiscales		16 123,63
 Produits constatés d'avance :	 190 656,80	
- Conseil Régional subventions de fonctionnement		6 721,00
- Europe subvention ERASMUS		62 005,50
- OPCO participation apprentissage		121 630,30
- Inscriptions élèves		300,00

ANNEXE

8 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

- Etat Ministère de l'Agriculture	793 005,74
- Conseil Régional/communes	11 383,00
- Europe ERASMUS	58 442,50

Contributions financières :

- FD MFR 85	20 455,00
-------------	-----------

Contributions volontaires en nature

L'association n'a pas valorisé les contributions volontaires en nature dans la mesure où ces contributions sont très limitées. En ce sens, la comptabilisation des CVN n'est pas un élément essentiel à la compréhension de l'activité de l'association.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Etat des immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	10 628		1 629	8 999
Terrains	179 760	6 441		186 201
Constructions sur sol propre	3 101 007			3 101 007
Constructions sur sol d'autrui	2 440 831	4 934		2 445 765
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	74 464	69 270	12 343	131 391
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	53 406			53 406
Matériel de bureau, informatique et mobilier	239 001	30 287	30 338	238 950
Matériel et outillage d'internat	150 472	11 740	615	161 598
Immobilisations corporelles en cours		5 386		5 386
Avances et acomptes	2 348	22 190	2 348	22 190
Total des immobilisations corporelles	6 241 290	150 247	45 644	6 345 894
Participations				
Autres titres immobilisés	563			563
Prêts et autres immobilisations financières	49	300		349
Total des immobilisations financières	612	300		912
TOTAL	6 252 530	150 547	47 273	6 355 804

Etat des amortissements

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	10 628		1 629	8 999
Terrains	67 270	11 182		78 452
Constructions sur sol propre	786 834	138 320		925 155
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions	1 059 130	97 148		1 156 278
Installations techniques, matériel et outillage industriels	62 306	7 450	12 343	57 412
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	10 575	10 259		20 834
Mat de bureau et informatique, mobilier	172 925	14 057	29 963	157 019
Mat et outillage d'internat	116 241	8 240	615	123 867
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	2 275 280	286 656	42 921	2 519 016
TOTAL	2 285 908	286 656	44 550	2 528 015

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	39 982	4 141		44 126
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	39 982	4 143		44 126

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	2 581	4 285	287	6 579
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	2 581	4 285	287	6 579
TOTAL GÉNÉRAL	42 563	11 492	3 350	50 705

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	349		349
Total de l'actif immobilisé	349		349
Clients douteux ou litigieux	6 666	6 666	
Autres créances clients	226 233	226 233	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	11 699	11 699	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	107	107	
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 500	1 500	
Etat – Divers	107 059	107 059	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	743	743	
Total de l'actif circulant	354 007	354 007	
Charges constatées d'avance	10 960	10 960	
TOTAL	365 316	364 967	349

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans plus
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des organismes de crédit : - à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 009 471	83 415	340 319	585 737
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	44 343	44 343		
Personnel et comptes rattachés	8 285	8 285		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 429	42 429		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	17 446	17 446		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	29 930	29 930		
Groupes et associés	32 200	32 200		
Autres dettes	11 390	11 390		
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	190 357	190 357		
TOTAL	1 385 852	459 795	340 319	585 737

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	Autres mouvements	A LA CLÔTURE
Fonds propres sans droits de reprise						
Fonds propres avec droits de reprise						
Ecart de réévaluation						
Réserves		385 220				385 220
Autres réserves						
Report à nouveau	1 322 009					1 322 009
Excédent ou déficit de l'exercice	385 220	- 385 220			494 920	494 920
Situation nette	1 707 229	- 0			494 920	2 202 149
Fonds propres consommables						
Subventions investissements	2 151 650		53 223	151 862		2 053 012
Provisions réglementées						
TOTAL	3 858 879	- 0	53 223	151 862	494 920	4 255 160



GROUPE Y - BOISSEAU

52 rue Jacques-Yves-Cousteau
BP 409
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tel : 02 51 62 22 01